

224C2523
FR0004056851-FS0904

3 décembre 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VALNEVA SE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 décembre 2024, la société Polar Capital LLP (16 Palace Street, Londres SW1E 5JD, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 novembre 2024, le seuil de 5% du capital de la société VALNEVA SE et détenir, pour le compte desdits fonds, 8 002 817 actions VALNEVA SE représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,49% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALNEVA SE hors marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 162 494 003 actions représentant 178 365 675 droits de vote.